

CESSION A LA VILLE PAR FINISTERE HABITAT D'UN D'ACCES PIETON DONNANT SUR LA RUE D'ARVOR

Madame Laurence CLAISSE, Maire, rappelle que, par délibération en date du 28 juin 2018, le Conseil municipal a donné un avis favorable à la mise en vente par Finistère Habitat des 26 logements situés rue d'Arvor sur la parcelle cadastrée section BI n° 295.

CONSIDERANT que dans le cadre de l'établissement de l'état descriptif de division préalable à la création d'une copropriété, Finistère Habitat propose de rétrocéder à la commune, à titre gracieux, l'accès piéton entre la rue d'Arvor et l'école Notre-Dame des Victoires d'une surface approximative de 185 m²,

CONSIDERANT que ce chemin permet d'une part l'accès à la sortie de secours de l'école et d'autre part le passage des familles vers l'entrée / sortie scolaire de la venelle du Patronage,

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartiers - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 24 juin 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE (27 voix pour et une non-participation au vote du groupe « *Landivisiau avec vous et pour vous* »),

AUTORISE cette cession,

AUTORISE EGALEMENT l'incorporation de ce chemin dans le domaine privé communal,

PRECISE que le document d'arpentage sera à la charge de Finistère Habitat et que la rétrocession sera réalisée par acte administratif à la charge de Finistère Habitat.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	27
POUR	27
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 3 juillet 2019.

**Le Maire,
Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 4 JUIL. 2019

Et de la publication, le 4 JUIL. 2019

Fait à Landivisiau, le 4 JUIL. 2019

Le Directeur Général des Services, JUIL. 2019

Pascal NANTEL

